

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Séance du 20 juin 1895.

Présidence de M. A. SOREL.

La séance est ouverte à une heure et demie. M. le comte de Marsy, retenu à Périgueux par le Congrès archéologique, n'assiste pas à la séance.

Sur la proposition de M. le Président la Société prononce l'admission, à titre de membres titulaires, de MM. Meunier, sous-préfet de Compiègne, présenté par MM. Chovet et Sorel ; Lheureux, percepteur à Compiègne, présenté par MM. Sorel et de Roucy ; le baron de La Motte, inspecteur général honoraire des Haras, présenté par MM. R. de Songeons et Espivent de la Villeboisnet ; de M^{me} Le Féron d'Eterpigny, présentée par MM. Eugène de Labrunerie et Sorel ; de M^{me} du Breuil, présentée par MM. de Marsy et Dubloc.

M. A. Sorel présente en quelques mots le compte rendu de la dernière excursion faite par la Société historique au château de Chantilly. Tous ceux qui ont pu visiter les admirables collections qui y sont renfermées conserveront longtemps le souvenir des objets d'art, des toiles de maîtres, de la riche bibliothèque, de la Vierge dite d'Orléans, des trois Grâces de Raphaël, des miniatures de Jean Fouquet qu'ils ont pu examiner à loisir.

Au ix^e siècle s'élevait à Chantilly, au-dessus du château renaissance, un château fort présentant l'austère aspect de toutes les forteresses de cette époque. Aux angles d'une cour à peu près triangulaire se dressaient de

formidables tours couronnées de machicoulis, percées de meurtrières et d'une forme entièrement cylindrique. A droite et à gauche de la porte principale surmontée de l'écusson seigneurial, deux grandes salles formaient comme les ailes du château. L'une était la salle de l'Ost ou de l'Assemblée, l'autre, celle du bailli ou des plaids.

Au milieu du xiv^e siècle, le vieil édifice menaçant ruine fut réédifié sur la même place, et une chapelle érigée dans l'une des tours.

Au commencement du xvii^e siècle ce nouveau château fort fut rasé sur les ordres du duc de Bourbon et reconstruit à nouveau. Puis vint la tourmente révolutionnaire qui ne passa pas impunément sur lui.

Transformé en maison d'arrêt, il renferma, du 27 août 1793 au 27 juillet 1794, plus de mille détenus des deux sexes, de tout âge et de toute condition.

Désigné ensuite par le Comité de Salut public pour être converti en hôpital militaire, il n'échappa à cette destination que pour être vendu comme bien national. La loi du 3 nivôse an IV (24 décembre 1795) enjoignait, en effet, au Directoire exécutif de faire procéder à la vente des maisons et parcs de Saint-Cloud, Meudon, Vincennes et *Chantilly*, et le 8 fructidor an VI l'administration centrale du département de l'Oise prescrivait les diligences nécessaires pour arriver à l'aliénation du château de Chantilly à l'exception toutefois des écuries. En outre, une de ses parties servant en ce moment de caserne, fut également distraite de la vente. C'est à cette circonstance sans doute que l'aile connue sous le nom de *Château d'Enghien* doit de subsister encore.

Le grand château, qui avait servi de lieu de détention, et le petit qui lui est contigu furent donc seuls mis en vente et adjugés pour le prix de 11 millions 123.000 livres en assj-

gnats — ce qui représente environ la somme de 115.000 francs.

Les acquéreurs (Gérard Boulée, demeurant à Compiègne, et Damoye, de Paris), se hâtèrent de procéder à la démolition, et le bruit se répandit bientôt que la vente des plombs seuls leur rapporterait 300 mille francs.

Le citoyen Vézu, membre du Conseil des Cinq-Cents se fit à la tribune l'écho de cette rumeur et le lendemain le Ministre des finances donna l'ordre, un peu tartif, d'interrompre les travaux. Boulée et Damoye dans un long mémoire imprimé protestèrent de la pureté de leurs intentions et obtinrent sans grande peine de poursuivre l'achèvement de leur œuvre. Néanmoins leur triomphe fut de courte durée, car, ne pouvant exécuter certaines conditions de paiement auxquelles ils avaient souscrit, ils furent bientôt purement et simplement dépossédés de leur acquisition. Un expert nommé à cet effet procéda à un inventaire régulier et évalua à 555 mille francs les dégradations commises par les adjudicataires contre qui des poursuites furent requises. A dater de ce moment le petit château et le bâtiment connu sous le nom du château d'Enghien ainsi que leurs dépendances firent retour au domaine de l'Etat.

Du grand château il ne restait plus en réalité que les fondations. En 1814, après les désastres de la France, le prince de Condé fut remis en possession du foyer de ses pères, mais le jour où le Czar Alexandre vint visiter Chantilly, la pluie pénétrait à travers la galerie du petit château et on dut faire apporter des parapluies.

En 1832 le domaine de Chantilly devint la propriété de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale qui, avec une persévérance incessante, entreprit la reconstitution de l'œuvre. Puis quand elle fut terminée et digne de la France, il l'offrit à

la France, s'en réservant seulement d'y terminer sa vie.

Au sujet du passé de Chantilly, M. Méresse rappelle que les plans du château tel qu'il existait au commencement de la Révolution, peuvent être consultés aux archives de l'Oise, à Beauvais, où ils sont déposés.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur un fragment de sculpture trouvé en forêt de Compiègne dans l'enclos de Saint-Nicolas de Courson, offert par M. Molleveux, inspecteur des forêts. Le bloc de pierre décoré d'un écusson chargé de trois porcs-épics finement exécutés paraît avoir été détaché d'un bénitier de l'ancienne chapelle. « On regarde, « dit Carlier, le Prieuré de Saint-Nicolas de « Courson, comme l'un des plus anciens bénéfices du Valois... Il serait difficile de constater l'origine de son établissement. Elle se « confond et se perd dans les ténèbres de la « plus haute antiquité. La tradition, jointe à « quelques notions générales que nous avons « recueillies de l'inspection des lieux, nous « porte à croire qu'il a commencé avant la « la monarchie française (1) » et plus loin : « Ce n'est plus aujourd'hui (1764) qu'une ferme; une partie de l'église sert de grange « au fermier. Cette église est très bien prise « dans ses proportions. Le chœur, la nef et « les deux bras de la croisée se réunissent et « sont appuyés à une grosse tour carrée plus « solide qu'élevée ». Cette tour elle-même a aujourd'hui disparu et les quelques restes qui subsistent encore, servent de logement aux gardes forestiers du poste de Saint-Nicolas,

Des remerciements sont adressés à M. Molleveux.

(1) Carlier. Histoire du Duché du Valois.